

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 22/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Antoine POLATOUCHÉ

Convocation et affichage : 28/07/2025

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : REALISATION D'UN PRET LONG TERME : TRAVAUX PONT CLOS NOUVEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux du pont Clos Nouveau.

Le coût de l'opération est estimé à un montant de 51 306.00 €HT.

Les subventions attendues du CEREMA sont de 60% de ce montant soit 30 783.60 €.

Afin de financer une partie de ces travaux, Monsieur le Maire propose de contracter un prêt long terme d'un montant de 10 000 € pour une durée de 5 ans.

Il fait état de la proposition du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur au taux de 2.95 % avec un remboursement trimestriel, les frais s'élevant à 0.30% du capital emprunté ramenés à 60 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole selon les modalités suivantes :

* Montant 10 000 € ;

* Durée : 5 années ;

* Taux : 2.95 % ;

* Type d'échéances : constantes trimestrielles d'un montant de 539.62 € ;

* Montant total des intérêts sur 5 ans : 792.37 €

* Frais de dossier : 0.30% du capital emprunté ramenés à 60 € ;

* Taux garantis pour une mise à disposition des fonds le 22 septembre au plus tard ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 18 août 2025

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Sophie DUCCA